



UFR des sciences médicales

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE PATHOLOGIE FŒTALE ET PLACENTAIRE

Il est créé, à compter de l'année 1999/2000 un « Diplôme Interuniversitaire de Pathologie Fœtale et Placentaire, niveau 3^{ème} cycle », en partenariat avec les universités d' Auvergne–Clermont 1, Claude Bernard–Lyon 1, René Descartes–Paris V, Pierre et Marie Curie–Paris VI, Denis Diderot–Paris VII, Henri Poincaré et Rouen. En aucun cas, le nombre d'universités contractantes ne pourra être supérieur à 10.

A compter de l'année universitaire 2016-2017, les universités de Reims et Nancy 1 ne font plus partie de l'organisation de cette formation.

A compter de l'année universitaire 2026/2027, seules les universités de Paris Cité et Claude Bernard Lyon 1 font partie de l'organisation.

1 - Objectifs de la formation

En 1999, la Société Française de Fœtopathologie (SOFFŒT) a estimé qu'il était utile de créer un Diplôme Interuniversitaire de Fœtopathologie en remplacement du « Diplôme d'Université de fœtopathologie », organisé depuis 1987 au CHU Paris Saint Antoine.

Formation des médecins spécialisés en fœtopathologie amenés à exercer dans les laboratoires publics (hospitalo-universitaires - hospitaliers) et privés.

- Prendre en compte la diversité des disciplines impliquées dans la formation de ces spécialistes,
- Prise en charge des examens fœtopathologiques devenus indispensables après tout échec de grossesse et rendus obligatoires après les Interruptions Médicales de Grossesse (IMG) par le décret de loi 1997 (création des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal),
- Formation théorique et pratique dans le domaine de la pathologie fœtale et placentaire.

2 - Responsables

Responsable pédagogique Université de Bordeaux

Professeur Marie-Laure NEGRIER-LEIBREICH

Docteur Fanny SAUVESTRE

Service de Pathologie – Hôpital Haut-Lévêque - CHU de BORDEAUX

fanny.sauvestre@chu-bordeaux.fr

Responsables pédagogiques nationaux :

Professeur Sophie COLLARDEAU-FRACHON

sophie.collardeau-frachon@chu-lyon.fr (Coordonnatrice)

Co-coordonnatrice :
Professeur Tania ATTIE-BITACH : tania.attie@aphp.fr

Secrétariat pédagogique national :
Lilia EZZILI lilia.ezzili@aphp.fr, diu.foeto@gmail.com

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **1** et le maximum à **60** pour chaque Université.

- **3-2 Durée de la formation :**

La formation dure 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

Le volume horaire global de la formation est de **180h**

- ✓ Autoformation : **138h**

- ◆ Vidéo non interactives : 46 h

En e-learning, avec des séquences de contenus de 20 min.

- ◆ Autoformation : 92 h

Travaux personnels : consultations des ressources, prise de contact avec le responsable pédagogique de la séquence, en e-learning, auto-formatif.

- ✓ Cours et cas cliniques en présentiel : **42h**

Contenu pédagogique : Synthèse, Étude de cas cliniques et travaux pratiques sur les contenus pédagogiques évoqués lors des modules 1 à 10

Chaque session (Module) comprend entre 10 et 20 cours. Chaque cours comprend une vidéo (+ pdf), et un test /quizz de 2 à 5 QCM. La validation du module nécessite la validation des cours et des tests, et tient lieu de feuille d'émargement.

Une attestation de connexion peut être délivrée quand ces conditions sont réunies.

L'assiduité aux enseignements théoriques est indispensable pour la validation de ce DIU.

A chaque session, est associée une 1/2 journée en zoom et/ou présentiel pour aborder la pratique par des cas cliniques et conduites à tenir.

Date E learning, plateforme Uness 3C	Titre du module
	Accueil des étudiants, présentation du DIU
Module 1 (Décembre)	Généralités
Module 2 (Janvier)	Méthodologie et lésions élémentaires
Module 3 (Février)	Génétique
Module 4 (Mars)	Annexes et grossesses multiples
Module 5 (Avril)	Pathologie générale
Module 6 (Avril)	Abdomen et pelvis
Module 7 (Mai)	Os et croissance
Module 8 (Juin)	Système nerveux central
Module 9 (Juillet)	Thorax et paroi
Module 10 (Septembre)	Œil et neuro-musculaire et révision

- **3-4 Stage(s)*:**

Possibilité d'effectuer des stages facultatifs en laboratoire : réalisation d'au moins 50 examens fœtoplacentaires.

**Les stages donnent lieu à convention*

4 - Conditions d'inscriptions

- Les titulaires du Diplôme Français d'État de Docteur en Médecine,
- Les titulaires du Diplôme de Médecin d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays,
- Les candidats ayant une autorisation d'inscription par dérogation aux conditions précitées. Cette autorisation pourra être délivrée par le(s) coordonnateur(s) de l'enseignement sur demande dûment motivée,
- Les internes de médecine,
- Les sages-femmes.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : **900€ /an**

En formation continue : **1 200€/an**

Tarif spécifique formation continue : AHU (Assistant Hospitalo-Universitaire), CCA (Chef de Clinique Assistant) et FFI (Faisant Fonction d'Interne) : **950€ /an (sur présentation d'un justificatif)**.

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé une session d'examen par an.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

- La validation de l'ensemble des modules est obligatoire.
- Un examen théorique (comptant pour les 2/3 de la note globale),
 - noté sur 20 (une note inférieure à 8/20 est éliminatoire),
 - sous forme de QCM et cas cliniques.
- Un mémoire sous la direction d'un responsable (comptant pour 1/3 de la note globale), noté sur 10 (une note inférieure à 3/10 est éliminatoire).

- **6-3 : Validation :**

Pour valider la formation, le candidat doit obtenir une note globale au moins égale à 15 sur 30 (sans note éliminatoire) et avoir validé les 10 modules de l'enseignement théorique (sauf cas de force majeure, soumis à l'appréciation du jury).

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Il y a redoublement si la note globale est inférieure à 15 sur 30 ou en cas de note éliminatoire.

- Le bénéfice de la note du mémoire peut être conservé si elle n'est pas éliminatoire.
- Le bénéfice de la note de l'examen théorique peut être conservé si elle n'est pas éliminatoire.

Dans le cas où l'étudiant a suivi toute la formation mais n'a pu passer l'examen écrit ou n'a pu soutenir son mémoire, il n'aura à acquitter lors de sa réinscription, que les droits d'inscription.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité.

Création :

Conseil UFR III du 02/03/1999
C.A. du 02/04/1999

Modification :

Modifications :

Conseil UFR III du 22/04/1999
C.A. du 07/06/1999
Conseil UFR III du 19/03/2002
C.A. du 10/04/2002
C.E.V.U. du 30/04/2002²
Conseil UFR III du 15/10/2002
C.A. du 13/12/2002
Conseil UFR III du 20/11/2003
C.A. du 11/12/2003
Conseil UFR III du 30/11/2005
C.A. du 12/01/2006
Conseil UFR III du 25/01/2007
C.A. du 10/05/2007
Conseil UFR III du 13/11/2007
C.A. du 18/12/2007
Conseil UFR III du 21/10/2008
C.A. du 27/11/2008
Conseil UFR Sciences Médicales du 10/03/2010
C.E.V.U. du 25/03/2010

Changement de responsable :

Conseil UFR Sciences Médicales du 17/09/2013
C.E.V.U. du 03/10/2013

Modifications :

Conseil UFR Sciences Médicales du 13/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Augmentation du coût de la formation et modifications :

Conseil UFR Sciences Médicales du 14/09/2020
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2020

Mise à jour (tarifs) le 16/11/2022

(Version 14)

Mise à jour (volume horaire) : 07/07/2024

(Version 14-1)

Modifications :

Conseil UFR Sciences Médicales du 04/05/2026
Conseil du Collège Sciences de la santé du 19/05/2026
(Version 15)